

# Le Mot du Maire



Le 4 avril dernier, les treize points qui étaient à l'ordre du jour de la réunion du Conseil municipal concernaient les finances communales, avec, *in fine*, le vote du budget primitif 2023. Voici donc un résumé de ces délibérations, prises après avis de la commission des finances, réunie le 28 mars précédent.

En premier lieu, nous avons adopté le compte de gestion 2022 (établi par notre perception) ainsi que le compte administratif (établi par la commune), en tous points identiques. Ces documents font apparaître un excédent global (hors restes à réaliser) de 1.831.224,49 € qui se décompose en 252.337,73 € d'excédent de fonctionnement (+ 16% par rapport à 2021) et 1.578.886,76 € d'excédent d'investissement (- 4,5 % par rapport à 2021).

C'est donc sur cette base, mais dans un contexte financier toujours tendu, que nous avons ainsi accordé 11.275 € de subventions à onze associations communales et extérieures, et maintenu la dotation scolaire pour notre école à hauteur de 50 € par élève.

S'agissant des taux d'imposition des taxes directes locales, nous avons pris la décision de ne pas les augmenter, sachant que les bases fiscales ont été revalorisées (par l'État) de plus de 7 %. Dès lors, le taux de la taxe sur le foncier bâti est maintenu à 28,83 % et celui de la taxe sur le foncier non bâti à 38,48 %.

Quant à la taxe d'habitation - qui ne concerne désormais plus que les résidences secondaires - son taux est de 11,05 %.

Après avoir affecté les résultats 2022, le budget primitif 2023 de la commune a donc été voté, à l'équilibre en dépenses et en recettes, à hauteur de 928.131,70 € en section de fonctionnement et de 2.605.019,82 € en section d'investissement.

Pour rappel, les principaux investissements prévus sont la création d'une micro-crèche (ouverture prévue en septembre), le lancement de la première tranche de rénovation de notre église, l'extension de la vidéoprotection et la plantation d'arbres.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à venir consulter le compte-rendu officiel des délibérations prises, qui est toujours affiché dans le hall de la mairie.

Sachez enfin, qu'à l'issue de ce conseil municipal, nous avons décidé de ne plus réaliser le ramassage en porte-à-porte des déchets verts. La première raison étant que les conditions de travail de nos agents ne répondaient absolument pas aux règles de sécurité (interdiction de monter dans la benne de collecte). La seconde étant le coût de plus en plus important, alors que la majorité des déchets ramassés (notamment les déchets de tonte) pourraient être compostés sur place. Nous comptons donc sur votre compréhension pour modifier vos habitudes et vous rapprocher de la déchetterie intercommunale d'Eyragues.

Pour clore ce « mot du maire », je vous invite à nous retrouver nombreux :

- le 7 avril, à 20h30 à la salle polyvalente, pour le film « *Le chant des vivants* » ;
- le 15 avril à 9h, pour le nettoyage de printemps de notre commune ;
- le 8 mai, à 11h au monument aux Morts, pour commémorer la victoire de 1945.

Verquières, le 6 avril 2023